

Le Groupe d'accueil et d'action psychiatrique retrace l'évolution de la place du patient et les acquis des associations dans un livre à paraître mercredi

TRENTE ANS D'HISTOIRE PSY

PROPOS RECUEILLIS PAR
SOPHIE DUPONT

Psychiatrie ▶ Depuis trente ans, le Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (Graap) réunit des personnes concernées par la maladie psychiatrique. L'ouvrage *Folie à temps partiel, d'objet de soins à citoyen* retrace l'histoire des mouvements citoyens qui ont permis de faire entendre la voix des patients et décortiquer l'évolution juridique et médicale. Interview de son auteure principale, Stéphanie Romanens-Pythoud, également rédactrice en chef de la revue bimestrielle du Graap.

Comment est né le Graap?

Stéphanie Romanens-Pythoud: D'une volonté de redonner du pouvoir aux personnes concernées par les problèmes psychiatriques. Convaincue de la force du collectif, Madeleine Pont, alors assistante sociale à Pro Menté Sana, a lancé un café où partager son vécu et lutter contre l'isolement. Les neuf personnes qui ont répondu à l'appel avaient un passé commun d'hospitalisation difficile et la volonté de faire bouger les choses. Des proches s'étaient joints à eux.

Les patients se sentaient alors peu entendus...

Ils subissaient leur traitement sans avoir voix au chapitre. L'arrivée des premiers neuroleptiques dans les années 1950, il y avait l'espoir du médicament miracle. Quand les patients parlaient des effets secondaires, ils n'étaient pas écoutés et les médecins leur disaient que c'était un symptôme de la maladie. Les doses étaient très fortes, mettant en arrière-plan la personnalité. Quand les patients s'opposaient à la prise de médicaments, ils risquaient le traitement forcé ou les chambres d'isolement, où ils étaient enfermés et parfois attachés.

Dans les années 1990, le Graap a recueilli de nombreux témoi-



Dans son ouvrage, Stéphanie Romanens-Pythoud donne à entendre les voix des patients. JPDS

gnages concernant la contention physique des patients.

Qu'en a-t-il fait?

Le Graap en a publié une série dans son magazine, il est allé frapper à la porte de l'hôpital de Cery et du médecin cantonal et a lancé une pétition pour dénoncer l'attachement des patients à leur lit, qui a récolté plus de 7000 signatures. Nous avons ensuite interpellé le monde politique. A la fin des années 1990, à force de faire du pied, le Graap a été intégré à la commission de la révision de la loi sur la santé publique. Non sans mal, nous avons pu contribuer à l'interdiction de principe de toute mesure de contrainte, à quelques exceptions près. Quand la loi est entrée en vigueur en 2003, la pratique sur

le terrain avait déjà évolué, notamment grâce au dialogue du Graap avec les professionnels.

«Le mouvement voulait sortir d'une approche uniquement médicale»

Stéphanie Romanens-Pythoud

Il existait alors d'autres mouvements citoyens dénonçant la prise en charge médicale des troubles psychiatriques...

Dans les années 1970 et 1980, des mouvements qualifiés «d'antipsychiatrie», plus contesta-

naires, ont vu le jour à Genève, comme le raconte la co-auteure Virginie Stucki dans le livre. Aux Hôpitaux universitaires de Genève, des appareils pour le traitement par électrochoc ont été détruits clandestinement. Depuis, cette thérapie n'est d'ailleurs plus en vigueur à Genève, alors qu'elle a encore cours dans le canton de Vaud, de manière cadrée, avec l'accord du patient. Le mouvement genevois était surtout constitué de professionnels – infirmiers, assistants sociaux – qui voulaient sortir d'une approche uniquement médicale et soigner les personnes malades hors des murs de l'hôpital. En Italie, sous l'impulsion du psychiatre Franco Basaglia, la contestation a abouti au remplacement progressif des hôpitaux

psychiatriques par des unités de soins communautaires.

Quelles ont été les principales évolutions en Suisse?

Le nouveau droit de la protection de l'adulte, entré en vigueur en 2013, intègre les directives anticipées, pour lesquelles le Graap a beaucoup milité. Lorsque le patient va bien, il détermine quelles mesures médicales il accepte ou refuse en cas de crise. Il doit toujours être informé de son traitement. Les conditions pour prononcer une mesure PLAFa (qui permet d'interner une personne contre sa volonté, ndr) ont été uniformisées et cadrées. Mais la jurisprudence, d'abord très restrictive, a assoupli son interprétation, comme Shi-rin Hatam

l'explique dans sa contribution à l'ouvrage. Il suffit qu'une personne n'ait pas conscience de sa maladie ou de son besoin de traitement pour qu'un placement ou un traitement forcé puisse être prononcé.

L'image du médecin tout-puissant est-elle encore d'actualité?

Le psychiatre n'est plus seul maître à bord. Des psychologues, des assistants sociaux, des art-thérapeutes sont intégrés aux soins. Depuis deux ans, la Haute école de travail social et de la santé forme des «pairs praticiens», qui ont un vécu psychiatrique mais sont stabilisés. Ils sont notamment intégrés dans des équipes soignantes pour apporter une autre perspective. C'est la preuve que les choses bougent.

Quels sont les principaux défis aujourd'hui?

Dans les hôpitaux, même si des progrès ont été faits, la voix des patients doit davantage être prise en compte. L'isolement, même mieux cadré, reste très contesté par les principaux concernés. Il ne devrait intervenir qu'en dernier recours. La question de l'intégration au monde du travail nous préoccupe aussi. Chaque révision de la loi sur l'Assurance invalidité met un peu plus de pression sur le rentier pour qu'il travaille, sans prévoir de mesures contraignantes pour l'employeur. Le travail donne un rôle social, mais il est aussi générateur de pressions telles qu'il peut rendre malade. Comment intégrer des personnes fragiles dans ces conditions? Nous nous étions engagés pour le revenu de base inconditionnel, qui avait le mérite d'ouvrir ce débat en reconnaissant d'autres contributions à la société, comme le bénévolat ou l'entraide. I

Folie à temps partiel, d'objet de soins à citoyens. Stéphanie Romanens-Pythoud, avec les contributions de Virginie Stucki, Krzysztof Skuzka et Shirin Hatam. Editions Médecine et Hygiène. Réalisé en collaboration avec l'Aanaa à Fribourg et l'Aanaa à Neuchâtel. L'ouvrage peut être commandé sur www.graap.ch et sera disponible dès mi-juin en librairie.

PUBLICITÉ

Informez-vous sur www.mdm.ch



Ils viennent spécialement du Guatemala pour rencontrer les Magasins du Monde et discuter avec des apiculteurs suisses, M.M. Sanchez et Almengor de la coopérative COPIASURO et M. Olivier de l'ONG belge Miel Maya Honing lors des deux événements organisés pour cette campagne :

18 mai Table ronde et apéritif équitables
Jardin botanique de Lausanne, 18h30-20h.
«Le miel d'ailleurs et d'ici : enjeux locaux d'une production équitables.»
Avec la participation des acteurs locaux de l'apiculture et de la coopération au développement.

20 mai Divers ateliers autour du miel, toute la journée dès 10h.
Espace Abeilles, Evologie - Cernier
«Miel du Sud et miel du Nord : enjeux, complémentarités.»
Avec la participation des acteurs locaux de l'apiculture.

magasins du monde
solidaires au quotidien

Association suisse des apiculteurs
COPIASURO
ONG belge Miel Maya Honing

Association suisse des apiculteurs
COPIASURO
ONG belge Miel Maya Honing

Association suisse des apiculteurs
COPIASURO
ONG belge Miel Maya Honing

Association suisse des apiculteurs
COPIASURO
ONG belge Miel Maya Honing

UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA VULNÉRABILITÉ

Pour célébrer ses 30 ans, le Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (Graap) organise plusieurs événements dédiés à la vulnérabilité. «Nous sommes tous concernés. Et la maladie psychiatrique provoque une rencontre très forte avec sa vulnérabilité. Mais de celle-ci peuvent aussi naître des forces et de la créativité», explique Marie Israël, porte-parole du Graap. Aujourd'hui et demain, le congrès de la fondation – ouvert au public sur inscription – propose conférences, témoignages et ateliers citoyens. Suite des festivités ce vendredi 19 mai, où le Graap invite le public à partager un moment convivial lors de la fête des voisins devant ses locaux lausannois, rue de la Borde. En octobre, un spectacle sur la vulnérabilité, inspiré des groupes de parole du Graap, réunira sur scène des comédiens professionnels et des personnes concernées par la maladie psychiatrique. La pièce sera jouée à Neuchâtel et à Lausanne. Présent à Lausanne, Yverdon, Montreux et Nyon, le Graap propose des activités pour destigmatiser la maladie psychiatrique et favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes concernées par des troubles. A Lausanne, le restaurant Au grain de

sel, ouvert en 1988 comme lieu de rencontre pour les membres du Graap, est devenu un lieu de rendez-vous fréquenté du quartier de la Borde. Depuis, Yverdon a également son restaurant Au grain de sel. A Lausanne, la fondation accueille également une garderie, une bibliothèque, un salon de coiffure, une blanchisserie où des personnes au bénéfice d'une rente AI se reconnectent avec le monde du travail. «Nos ateliers ont des niveaux d'exigence plus ou moins élevés», explique Marie Israël. Dans la garderie, les personnes en insertion viennent en soutien aux éducateurs de la petite enfance. Environ trois cents personnes travaillent dans des ateliers et plus de mille participent aux groupes d'entraide. «C'est la marque de fabrique du Graap: avoir la possibilité d'être utile à l'autre en partageant son expérience et ses compétences», note Marie Israël. Un soutien au moins aussi important que l'aide professionnelle. La partie associative du Graap, plus militante, organise plusieurs fois par année un «Café-prison», où échangent des proches de détenus psychiques et des professionnels du pénitentiaire et du pénal. SDT